

# Une voiture électrique obligatoire par entreprise, sinon 2000 euros d'amende

écrit par Jeanne la pucelle | 1 décembre 2024



Screenshot

**Ils tiennent vraiment à chasser les rares entrepreneurs qui nous restent ou à leur faire boire le bouillon !**

Allez j'exagère, l'obligation ne concernera POUR COMMENCER que les entreprises...

Je vous laisse apprécier l'usine à gaz que les tarés chèrement payés avec nos sous ont encore inventé.

et comme ils ajoutent des restrictions aux restrictions les entreprises n'ont plus le droit au bonus écologique

Finis le bonus écologique pour les voitures utilitaires destinées aux entreprises ! A en croire nos collègues des Echos, le contexte budgétaire de la France pousse le gouvernement à couper les aides de partout dans son budget. La nouvelle victime des serials killers des dépenses publiques ? Le bonus écologique pour les voitures électriques, notamment donc les automobiles professionnelles. Pour les véhicules particuliers, le bonus à l'achat est maintenu (ouiiii), mais, car vous vous doutez qu'il y a un « mais », avec un montant bien moindre, et plus indexé sur le revenu.

<https://www.20minutes.fr/economie/4123509-20241126-bonus-ecologique-enormes-coupes-budget-concernant-voitures-electriques>

Les rumeurs laissent place aux faits. C'est officiel : le gouvernement va punir les entreprises qui ne respectent pas les quotas de voitures électrifiées dans les flottes. Une amende de 2 000 euros par véhicule manquant sera introduite dès 2025.

### **Une amende de 2 000 euros par véhicule manquant dès 2025**

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans l'électrification du parc automobile. Les professionnels achètent aujourd'hui 50 % des voitures neuves en France. C'est dire ! Mais les quotas de verdissement sont rarement respectés. La Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM) oblige normalement les entreprises françaises à respecter un quota de 20 % de voitures électrifiées si leur flotte

dépasse les 100 véhicules.

Pour contraindre les sociétés concernées, le gouvernement a donc décidé de passer à l'action. L'Exécutif a déposé un [amendement](#) au Sénat visant à introduire des sanctions pour les mauvais élèves. Concrètement, une taxe de 2 000 euros pourrait être instaurée dès 2025, une autre de 4 000 euros en 2026 et une de 5 000 euros en 2027. L'amende s'applique pour chaque véhicule à faibles émissions manquant, dans les entreprises avec une flotte de plus de 100 véhicules. Toutefois, les loueurs seront épargnés.

### **Une bonification pour les voitures fabriquées en France ?**

L'État français compte faire payer les entreprises qui n'atteignent pas une part cible fixée à 15 % pour 2025 (soit un assouplissement par rapport à la loi LOM). Puis ce sera 18 % en 2026, 25 % en 2027 et 30 % en 2030. A noter que les véhicules concernés ne sont pas seulement les 100 % électriques, puisque ce sont des modèles avec des rejets de CO2 sous 50 g/km, ce qui laisse toujours la porte ouverte aux hybrides rechargeables.

Adopté mercredi 27 novembre par les sénateurs, ce texte s'inscrit dans le cadre du PLF 2025 (projet de loi de finances). Il s'agit d'une mesure différente de [l'amendement déposé par le député Jean-Luc Fugit](#) à l'Assemblée nationale.

En effet, le gouvernement a souhaité apporter quelques assouplissements, tout en introduisant de la complexité. Il est par exemple question d'une bonification « *en fonction des sites de production des véhicules électriques* ». Selon le texte, les voitures fabriquées en France et en Europe pourraient notamment être favorisées.

<https://www.automobile-propre.com/articles/electrification-des-flottes-la-france-veut-fortement-taxer-les-entreprises-qui-ne-jouent-pas-le-jeu/>